

Décision

Générale

colonial

Décision n° 178 nommant sujet français, le nommé Ismaïl Hassan

n° 178

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la requête en date du 3 décembre 1946 par laquelle le nommé Ismaïl Hassan, Fils de feu Hassan Abdallah et de feu Kadrie Ahmed, Race : Arabe Zaranik, Né au Yémen en 1925, Domicilié à Djibouti, quartier 2. Profession : jardinier, Situation de famille : marié, sans enfant, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français.

Vu l'avis favorable du commandant de cercle : Après enquête du service de la sûreté: Considérant que l'intéressé étant domicilié à la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, a acquis une situation notable attestant le caractère définitif de son établissement et qu'il remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français.

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Ismaïl Hassan est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité.

Le Gouverneur, P. H SIRIEX.